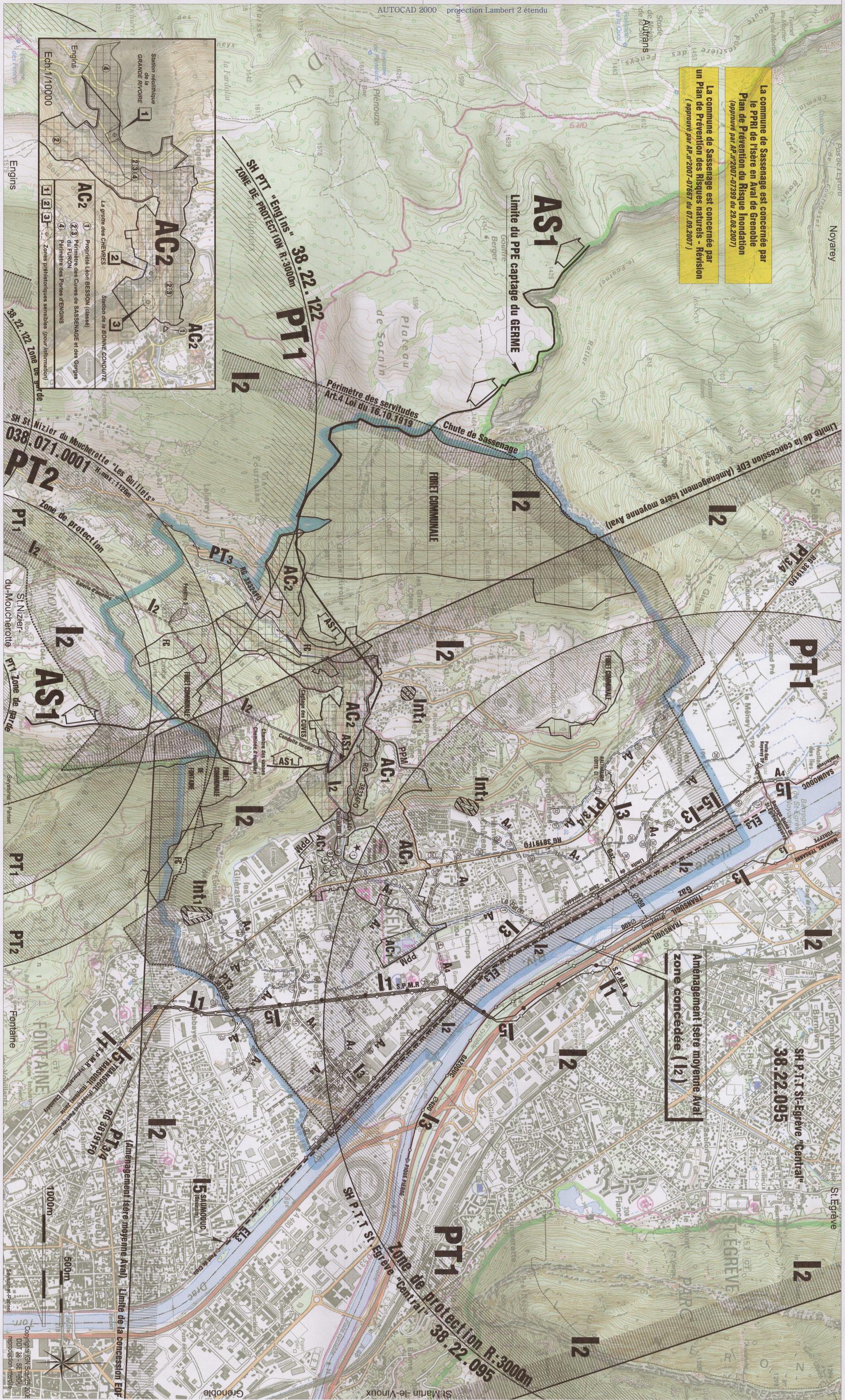


SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A1	Bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Travaux d'entretien des bords de rivières
	A2	Prés de carrières souterraines éteintes		I2	Travaux d'entretien des bords de rivières
	A3	Terres riveraines des cours d'eau		I3	Travaux de curage
	A4	Terres riveraines des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport de gaz
	A5	Castellans publiques (eau potable)		I5	Transport de produits chimiques
	A6	Zones agricoles protégées (ZAP)		Int.1	Volantage des canalisations
	AC1	Protection des monuments historiques		JS1	Installations sportives
	AC2	Protection des sites et monuments naturels		PM2	Installations classées
	AC3	Reserves naturelles		PT1	Protection contre les perturbations radio-électriques
	AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain		PT2	Protection contre les séismes
	AC5	Forêts - Changement militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	AC6	Champs de tir		PT4	Engage relatif aux types d'armes
	AS1	Périphérie de protection des eaux potables		T1	Champs de tir
	EL1	Zones sensibles - Agencement		T2	Sond de mines
	EL2	Plan de protection des zones sensibles		T3	Acoustiques de volatage
	EL3	Plan de protection des zones sensibles		T4	Acoustiques de volatage
	EL4	Plan de protection des zones sensibles		T5	Acoustiques de volatage
	EL5	Plan de protection des zones sensibles		T6	Acoustiques de volatage
	EL6	Plan de protection des zones sensibles		T7	Acoustiques de volatage
	EL7	Plan de protection des zones sensibles		T8	Acoustiques de volatage
	EL8	Plan de protection des zones sensibles		T9	Acoustiques de volatage
	EL9	Plan de protection des zones sensibles		T10	Acoustiques de volatage
	EL10	Plan de protection des zones sensibles		T11	Acoustiques de volatage

**NR:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans le plan de cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

**MODIFICATIONS**

date	code	nature
28.07.88	L1	Mise à jour pour le P.A.C de la révision partielle n°1 du P.O.S
29.06.89	L1	Mise à jour après arrêté du P.O.S
...06.90	L2	Mise à jour après approbation (Révision Partielle n°1 du P.O.S)
13.03.96	L2	Mise à jour (Révision n°3 du P.O.S)
31.10.01	AC2-I3	Mise à jour (Révision n°4 du P.L.U)
05.04.02	AC2-I3	Mise à jour (Révision n°4 du P.L.U) (suite)
24.11.04	AC1	Mise à jour du Périmètre de Protection Modifié (monuments numérotés 1 à 6), Suppression du code A1 pour les bois et forêts relevant du régime forestier. (Servitude abrogée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001)
28.09.07	I3	Mise à jour de la servitude "Impactante" 024001 Tersanne- Pique Pierre
22.09.11	A4	Mise à jour pour la révision du P.L.U.
	A2	Suppression des zones submersibles du décret du 13.01.50, remplacé par le PPR1
	A3	Suppression des zones submersibles du décret du 13.01.50, remplacé par le PPR1
	PPR1	Plan de Prévention des Risques Inondation Isère Aval - A.P. n°2007-07399 du 29.08.2007
	PPR	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles - A.P. n°2007-07397 du 07.03.2007
	PPR	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles - A.P. n°2007-07397 du 07.03.2007
	I2	Ajust préliminaire des servitudes de la chute de Sassenage (Art.4 Loi du 16.10.1919)



La commune de Sassenage est concernée par le PPR1 de l'Isère en Aval de Grenoble  
**Plan de Prévention du Risque Inondation**  
(approuvé par A.P. n°2007-07399 du 29.08.2007)

La commune de Sassenage est concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels - Révision  
(approuvé par A.P. n°2007-07397 du 07.03.2007)

Aménagement Isère moyenne Aval  
zone concédée (I2)

SH P.T.I. St-Egrève "Central"  
38.22.095

St-Martin-le-Vieux